

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 31 mai 2019

44 Associations vie associative - subventions sur projets

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. CABARET	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. LELONG	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution de subventions de fonctionnement et sur projets.

Les associations **AFHSEC CHASO, KAWTAL, ASED et ASTRE CREILLOIS** souhaitent bénéficier d'une subvention sur projet dans le cadre des 40 ans de la fête des associations qui aura lieu le 16 juin 2019.

Association AMOUR D'ENFANTS PICARDIE

L'association Amour d'enfant Picardie a rassemblé des jeunes en situation de handicap mental, en binôme, avec des jeunes lycéens sur des épreuves adaptées d'athlétisme, le 16 mai 2019 au stade Roger Salengro à Creil.

Association COMITE DE JUMELAGE

L'association Comité de jumelage souhaite organiser une rencontre internationale de natation des jeunes des villes jumelées, le 27, 28, 29 et 30 septembre 2019 à Creil.

maintenant !

Association CREIL AIR MODEL

L'association Creil air model souhaite organiser en mai, juin et septembre 2019, une journée d'initiation pour modèles réduits, aux jeunes déficients mentaux des IME et lycéens de Creil, à la Maison Creilloise des Associations.

Association SOLIDARITE SANS PAPIERS

L'association solidarité sans papiers souhaite mener des formations pour les bénévoles qui assurent l'accompagnement des personnes vulnérables et des migrants tout au long de l'année.

Association CREONS LA COOP

L'association Créons la coop a ouvert un supermarché coopératif et participatif afin de proposer une offre de produits accessible à tous à Creil.

Il vous est proposé d'accorder les subventions suivantes :

➤ Subventions sur projet

Associations	Subvention sur projet
AFHSEC CHASO	150,00 €
KAWTAL	150,00 €
ASED	150,00 €
ASTRE CREILLOIS	150,00 €
AMOUR D'ENFANTS PICARDIE	720,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 750,00 €
CREIL AIR MODEL	500,00 €
SOLIDARITE SANS PAPIERS	400,00 €

➤ Subvention sur fonctionnement

Association	Subvention de fonctionnement
CREONS LA COOP	2 000,00 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 31 mai 2019,
Vu les demandes de subventions des différentes associations,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les subventions sur projet ci-dessous :

Association	Subvention sur projet
AFHSEC CHASO	150,00 €
KAWTAL	150,00 €
ASED	150,00 €
ASTRE CREILLOIS	150,00 €
AMOUR D'ENFANTS PICARDIE	720,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 750,00 €
CREIL AIR MODEL	500,00 €
SOLIDARITE SANS PAPIERS	400,00 €

Article 2 : d'approuver la subvention de fonctionnement ci-dessous :

Association	Subvention de fonctionnement
CREONS LA COOP	2 000,00 €

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte n°6574/023/CR.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.citoyen) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19

et publication ou notification le 01/07/19...

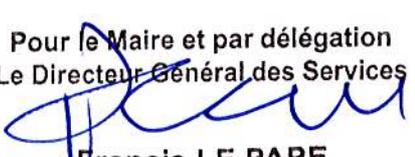
affiché le 25.06.19.....

CREIL, le 01/07/2019.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

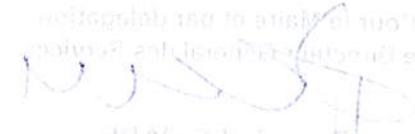

Francis LE PAPE

3/3

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le 25/06/2019 
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624044-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1963 sur l'accès à l'information.